

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE arrêtés au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société AXIS GESTION. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- L'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est employé, à la date du 31 décembre 2007, en des liquidités et des quasi liquidités à hauteur de 22,55%. Cette situation est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement.

- Au cours de l'exercice 2007, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des actions admises à la cote de la bourse, des actions OPCVM, des emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opération d'émission par appel public à l'épargne et des bons de trésor assimilables à des taux se situant au dessus du taux d'emploi maximum de 80% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2007.

- Au cours de l'exercice 2007, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2007.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2007
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		31/12/2007	31/12/2006
	ACTIF		
AC1-	Portefeuille-titres	2 716 408	1 853 722
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1 1 416 293	626 826
	b- Obligations et valeurs assimilées	4.2 1 300 115	1 226 896
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	791 029	52 871
	a- Placements monétaires	4.3 628 282	-
	b- Disponibilités	162 747	52 871
AC3-	Créances d'exploitation	5 621	5 205
	TOTAL ACTIF	3 513 058	1 911 798
	PASSIF		
PA1-	Opérateurs créditeurs	18 379	9 740
PA2-	Autres créditeurs divers	4 293	4 489
	TOTAL PASSIF	22 672	14 229
	ACTIF NET		
CP1-	Capital	4.5 3 396 707	1 884 926
CP2-	Sommes Capitalisables	93 679	12 643
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs	20 698	11 401
	b- Sommes capitalisables de l'exercice	72 981	1 242
	ACTIF NET	3 490 386	1 897 569
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	3 513 058	1 911 798

ETAT DES RESULTATS
Période du : 01/01/2007 au 31/12/2007

		Exercice clos le 31-12-07	Exercice clos le 31-12-06
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.4 99 069	38 242
	a. Dividendes	63 536	21 441
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées	35 533	16 801
PR2-	Revenus des placements monétaires	427	1 020
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	99 496	39 262
CH1-	Charges de gestion des placements	4.6 -42 828	-21 897
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS	56 668	17 365
CH2-	Autres charges	4.7 -5 385	-5 108
	RESULTAT D'EXPLOITATION	51 283	12 257
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation	21 698	-11 015
	SOMMES CAPITALISABLES	72 981	1 242
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-21 698	11 015
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	52 876	95 181
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	138 695	22 245
	Frais de négociation	-6 258	-1 582
	RESULTAT NET DE LA PERIODE	236 596	128 101

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE DU : 01/01/2007 AU 31/12/2007

		Exercice clos le 31-12-07	Exercice clos le 31-12-06
AN 1-	VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	236 596	128 101
	a- Résultat d'exploitation	51 283	12 257
	b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	52 876	95 181
	c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	138 695	22 245
	d- Frais de négociation	-6 258	-1 582
AN 3-	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 356 221	1 325 116
	a / Souscriptions	5 870 876	1 477 942
	Capital	5 347 750	1 330 590
	Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	434 300	159 186

	Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	88 826	-11 834
	b / Rachats	-4 514 655	-152 826
	Capital	-4 146 838	-134 133
	Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-300 689	-18 806
	Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-67 128	113
	VARIATION DE L'ACTIF NET	1 592 817	1 453 217
AN 4-	ACTIF NET		
	en début de période	1 897 569	444 352
	en fin de période	3 490 386	1 897 569
AN 5-	NOMBRE DE PARTS		
	en début de période	1 455	392
	en fin de période	2 382	1 455
	VALEUR LIQUIDATIVE	1 465,317	1 304,171
	TAUX DE RENDEMENT	12,36%	15,05%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31-12-2007

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PROTEGE

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie est de 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public.

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-07 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-07 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles et sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-07	% actif net
Titres OPCVM				
ARABIA SICAV	62	3 248	3 479	0,10%
STRAT. ACT. SICAV	30	30 512	36 500	1,04%
AXIS T SICAV	20	2 106	2 124	0,06%
Total titres OPCVM	112	35 866	42 103	1,20%
Premier marché				
ASSAD	16443	69 176	70 212	2,01%
ATB	2 823	11 902	15 255	0,44%
ATTIJARI BANK	3 855	28 997	28 149	0,81%
BH	5646	111 712	140 664	4,03%
BH NG 07	262	4 535	6 262	0,18%
BH NS 07	526	9 501	12 277	0,35%
BT	1331	128 831	129 392	3,71%
MAGASIN GENERAL	3 185	101 073	85 450	2,45%
MONOPRIX	1 700	107 000	143 298	4,11%
SFBT	4918	70 618	71 006	2,03%
STEQ	1 095	12 356	15 221	0,44%
T.LEASING	3 852	54 756	57 637	1,65%
UIB	188	2 725	2 595	0,07%
AB NS 2007	1 480	37 229	37 229	1,07%
AMEN.B	1 219	31 944	32 657	0,94%
ATL	38000	102 448	129 732	3,72%
CIL	6 088	54 883	88 215	2,53%
ESSOUKNA	6 462	31 890	31 018	0,89%
SIMPAR	849	26 370	27 652	0,79%
SOPAT	8 502	93 522	91 822	2,63%
TPR	22 428	99 109	112 005	3,21%
UBCI	1207	39 979	45 154	1,29%
Total titres premier marché	132 059	1 230 557	1 372 902	39,33%
Droits				
AB DA 2007	719	1 316	1 273	0,04%
BH DA 2007	11	12	15	0,00%
Total droits	730	1 328	1 288	0,04%
TOTAL	132 901	1 267 751	1 416 293	40,57%

4.2- Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2007 à 1 300 115 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-07	% actif net
Emprunt d'Etat	980	970 932	1 009 856	28,75%
BTA_6.00_03/2012	100	100 450	104 290	2,97%
BTA_6.9_05/2022	630	615 244	637 825	18,16%
BTA_7.00_02/2015	50	50 988	53 488	1,52%
BTA_7.00_02/2015	100	101 800	106 802	3,04%
BTA_7.00_02/2015	100	102 450	107 452	3,06%
Emprunt de sociétés	3 844	284 720	290 259	8,26%
ATL06/1_7A_15/06	800	80 000	82 273	2,34%
ATTIJARI_BANK_OCA_2006	544	2 720	2 820	0,08%
BTKD06/1_5A_18/12	200	16 000	16 031	0,46%
CIL05/2_7A_14/10	400	40 000	40 483	1,15%
GL04/1_5A_12/01	300	18 000	19 013	0,54%
TL06/1_5A_15/11	1 100	88 000	88 588	2,52%
WIFAK06/1_5A_30/06_B	500	40 000	41 051	1,17%
TOTAL	4 842	1 255 652	1 300 115	37,01%

4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-07 à 628 282 DT et correspond à des placements sous forme de pension à taux fixe ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31-12-07	% actif net
ABC_500_5,5_030308	628 000	628 282	17,88%
TOTAL	628 000	628 282	17,88%

4.4- Revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-07	Exercice clos le 31-12-06
Revenus des actions	63 536	21 441
Revenus des BTA	19 089	6 742
Revenus des obligations de sociétés	16 444	10 059
Total	99 069	38 242

4.5- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 1 592 817 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	1 519 836
Variation de la part Revenu	72 981
Variation de l'Actif Net	1 592 817

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2007 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2007

Montant:	1 884 926
Nombre de titres :	1 455
Nombre d'actionnaires :	21

Souscriptions réalisées

Montant:	5 347 750
Nombre de titres émis :	4 128
Nombre d'actionnaires nouveaux :	41

Rachats effectués

Montant:	4 146 838
Nombre de titres rachetés :	3 201
Nombre d'actionnaires sortants :	3

Capital au 31-12-2007

Montant:	3 085 838*
Nombre de titres :	2 382
Nombre d'actionnaires :	59

* Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	3 085 838
Variation de la différence d'estimation	52 876
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	138 695
Régularisation des sommes non distribuables	125 556
Frais de négociation	-6 258
Capital au 31-12-2007	3 396 707

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS CAPITAL PROTEGE.

Le total de ces charges s'élève à 42 828 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-07	Exercice clos le 31-12-06	Variation
Rémunération du gestionnaire	36 928	15 965	20 963
Rémunération du dépositaire	5 900	5 932	-32
Total	42 828	21 897	20 931

4.7- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2007 à 5 385 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-07	Exercice clos le 31-12-06	Variation
Redevance CMF	2 504	1 082	1 422
Honoraires CAC	2 227	2 905	-679
Publicité et publication	511	487	24
TCL	-	79	-79
Charges diverses	143	555	-411
Total	5 385	5 108	277

5- Autres notes aux états financiers

5.1- Données par actions et ratios pertinents

Données par actions		2007	2006
Revenus des placements		41,770	26,985
Charges de gestion des placements		-17,980	-15,049
	Revenu net des placements	23,790	11,935
Autres charges		-2,261	-3,511
	Résultat d'exploitation (1)	21,529	8,424
Régularisation du résultat d'exploitation		9,109	-7,570
	Sommes capitalisables de l'exercice	30,639	0,854
Variation des + ou - values potentielles		22,198	65,417
+ ou - values réalisées sur cession de titres		58,226	15,289
Frais de négociation		-2,627	-1,088
	+ ou - values sur titres et frais de négociation (2)	77,797	79,618
	Résultat net de l'exercice (1) + (2)	99,327	88,042
Valeur Liquidative		1 465,317	1 304,171
Ratios de gestion des placements		2007	2006
Charges / actif net moyen		-1,59%	-1,87%
Autres charges / actif net moyen		-0,20%	-0,44%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen		2,71%	0,11%

5.2 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS CAPITAL PROTEGE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,25% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par FCP AXIS CAPITAL PROTEGE au titre de l'exercice 2007 s'élève à 31 294 DT HT.
- La convention du dépositaire qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP AXIS CAPITAL PROTEGE prévoit le paiement des frais annuels s'élevant à 5 000 DT HT.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération.

5.3 Evènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.